



Le Mans, le 13/06/2020

PROTCOLE DE REPRISE DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Ce document a pour but de décliner les directives imposées par le gouvernement (décret du 22 mai) pour la tenue des réunions de prière et des cultes publics* dans nos locaux, 12 rue Alain Gerbault.

* Un culte arménien (30 à 40 participants) géré par l'association culturelle "Parole de Vérité – DJKH" est célébré une fois par mois le samedi de 14h à 16h. Le présent protocole sera communiqué aux responsables qui veilleront aux respects des consignes qui y sont déclinées.

Références :

- Décret n° 2020-618 du 22 mai 2020 complétant le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Recommandations générales du CRCF remis aux ecclésiastiques... par la préfecture de la Sarthe le 26/04/20.
- Guide pratique du CNEF, en ligne : <https://www.lecnef.org/articles/55699-guide-dereprise-des-cultes-evangeliques>
- Guide pratique de l'UNADF du 22 mai 2020.

Rappel des consignes :

- Respect des gestes barrières.
- Distanciation physique : 1 mètre minimum entre chaque personne, ce qui détermine le seuil maximal de fréquentation.
- Désinfection des mains à l'entrée obligatoire.
- Port d'un masque de protection obligatoire dès 11 ans.
- Régulation des flux de personnes : pour chaque lieu de culte, une personne identifiée sera ainsi désignée par l'organisation pour réguler le flux, veiller au nombre de personnes présentes à l'intérieur des bâtiments et éviter les attroupements aux abords de ceux-ci.

Accueil du public (généralités)

L'église accueillera le public à partir du dimanche 21 juin 2020, selon son programme hebdomadaire défini plus bas et en fonction du nombre admis par les directives gouvernementales (1m entre chaque personne...). Un nombre de chaises correspondant sera agencé dans la salle de culte (85 pour 265m²), dans la salle de semaine (16 pour 65 m²) ainsi

que dans le hall d'entrée (8 pour la gestion des flux et des toilettes), pour un total maximum de 109 personnes.

La disposition des chaises respectera les normes de distanciation physique en vigueur (1mètre) et en décalage d'une rangée à l'autre.

- Il ne sera pas fait de distinction entre une personne seule et une famille.
- Du gel hydro alcoolique sera systématiquement mis sur les mains des participants à l'entrée des locaux et à la sortie. (cf. EPI)

On entend ici toutes réunions publiques hebdomadaires : culte, réunion de prière et de jeunesse, ainsi que le culte arménien une fois par mois le samedi de 14h à 16h.

- Pas de distribution de la Sainte-Cène (mémorial)
- Pas de collecte des offrandes (cf. collecte et dépouillement des offrandes)
- Les agapes fraternelles seront supprimées jusqu'à nouvel ordre (frigo et micro-ondes seront interdits d'utilisation.)
- Les services de garderie et de GIB (Groupe d'Instruction Biblique des enfants) ne seront pas assurés.
- Dans un premier temps, les enfants de moins de 11 ans ne seront pas admis.
- Les participants auront l'obligation d'évacuer rapidement les locaux en fin de cérémonie.
- Les personnes ayant de la fièvre ou tout autre symptôme du Covid-19, seront conviées à s'abstenir des réunions publiques. De même, nous préconisons que les personnes dites « à risques » ou « fragiles » attendent la fin de l'épidémie pour venir dans nos locaux. Un suivi du culte en ligne sera proposé pour toute personne ne pouvant y participer physiquement.

Ces dispositions seront revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.

EPI (Equipelement de protection individuel)

Le port du masque chirurgical ou « grand public » sera obligatoire pendant toute la durée des offices. Des masques en tissu seront remis gratuitement à l'entrée à toute personne n'en possédant pas. Un dispositif spécifique sera mis en place pour les personnes intervenant au micro (voir chapitre "Groupe de louange")

Du gel hydroalcoolique sera systématiquement mis sur les mains des participants à l'entrée des locaux et à la sortie. (cf. service accueil)

Circulation dans les locaux

Pour limiter les contacts, la circulation et les accès sont régulés :

- Dès l'entrée, le service d'accueil invitera le public à rentrer successivement et le placera dans la salle en commençant par les premiers rangs vers l'estrade. Le public sera invité à s'abstenir de circuler dans le bâtiment, sauf pour se rendre aux sanitaires.
- L'entrée dans les locaux se fera par la porte principale en respectant la distanciation physique d'attente. Un marquage au sol sera fait à cet effet.
- La sortie se fera par la porte latérale de secours côté parking. Pour ceux qui seront dans la salle de semaine, la sortie se fera par la porte latérale de secours côté ouest.
- Toutes les portes de communication intérieures (même les entrées sanitaires) resteront ouvertes pour éviter la contamination par contact de celles-ci.
- Les pièces non utilisées seront fermées à clé.

- A la fin de chaque culte, le pasteur rappellera aux participants d'éviter les attroupements aux abords de l'église.
- L'accès à chaque sanitaire est limité à une personne.
- Dans le cas où un second culte est organisé, 1h de battement sera prévu entre les deux afin d'éviter les croisements et de nettoyer les lieux.

Sainte-cène (mémorial) et imposition des mains

Dans la première période couvrant le mois de juin, la sainte-cène ne sera pas distribuée. Par la suite et suivant l'évolution de la situation sanitaire, elle pourra être proposée en s'appuyant sur un protocole adapté qui sera défini par la suite.

En référence à cela, la pratique de l'imposition des mains sera suspendue durant cette période.

Programme hebdomadaire

- Un culte de 10h à 11h45 en présentiel et retransmission en parallèle via YouTube. La diffusion restera privée, uniquement accessible aux personnes disposants du lien.
- Nous verrons par la suite s'il s'avère nécessaire de prévoir un 2^{ème} culte.
- Les réunions de prières du mercredi soir et du samedi soir pour la jeunesse (par quinzaine) vont aussi reprendre dans la salle de culte.
- Le culte arménien reprendra le 28 juin au rythme d'une fois par mois le samedi.
- L'ensemble de ces réunions bénéficiera des mêmes précautions préconisées dans ce protocole.
- L'église interrompt tout son programme de réunions en présentiel au Grand-Lucé jusqu'en septembre. Jusqu'à fin juin, une visioconférence sera mise en place, une fois sur deux, le vendredi à 20h30.

Nettoyage des locaux

Les locaux de réunion seront aérés, au moins 15mn avant chaque rassemblement.

Le nettoyage habituel sera réalisé chaque semaine. En complément, il sera procédé au nettoyage de toutes les surfaces et objets fréquemment touchés (poignées de portes, chaises, interrupteurs...) ainsi que de l'ensemble des sanitaires. Il se fera à l'aide de spray désinfectant et de lingettes aux normes bactéricides, fongicide, sporicide.

Si un nettoyage est effectué après le culte, il ne sera pas nécessaire de le refaire le mercredi avant la réunion du mercredi soir.

Le nettoyage des sols et des surfaces sera fait avec des bandeaux de lavage et des lingettes à utilisation unique.

En vue du culte du dimanche, le nettoyage des locaux sera également effectué par une équipe de jeunes après chacune de leur réunion le samedi soir (par quinzaine).

L'église fournira aux bénévoles affectés à ce service, des gants jetables, des masques jetables chirurgicaux ou FFP2 ; la personne utilisant l'aspirateur, devra être particulièrement respectueuse de ces précautions sanitaires.

Gestes barrières

Le public sera invité à respecter les gestes barrières tels qu'ils sont définis par le Ministère de la

Santé et Santé Publique France. Ces préconisations seront rappelées par voie d'affichage et en annonce orale.

Il sera demandé aux utilisateurs des sanitaires de procéder au lavage des mains avec du savon à l'entrée et à la sortie des toilettes.

Gestion de l'affluence et traçabilité

Pour faciliter la gestion de l'affluence et pour une question de traçabilité, l'inscription en ligne pour participer aux différents cultes du dimanche, sera obligatoire.

Une page dédiée sur notre site www.eglisepanorama.fr guidera l'internaute dans cette démarche. Ce guide sera largement diffusé via les réseaux sociaux et listes de diffusion (emailing) de l'association. Les modalités pour l'inscription préalable y seront renseignées. L'équipe de communication veillera à la traçabilité sur le plan technique, sous supervision du pasteur.

Lorsque la capacité d'accueil maximum sera atteinte, les inscriptions seront automatiquement closes. Néanmoins, toute place non occupée après un retard de 10 minutes pourra être accordée à une personne non-inscrite venue 'par hasard' ou à d'éventuels nouveaux sympathisants. Ceci évitera les attroupements.

Service accueil

Deux équipes de six personnes feront l'accueil (une fois sur deux) à chaque culte et réunion hebdomadaire :

- 1 personne pour l'application du gel,
- 1 personne pour inscription,
- 2 personnes pour rappeler les gestes barrières,
- 2 personnes pour placer le public.

Pour leur protection individuelle, chaque bénévole sera équipé obligatoirement d'un masque (un masque leur sera donné si besoin).

Ils seront chargés de distribuer systématiquement du gel hydro-alcoolique à toute personne entrante.

Ils vérifieront l'inscription des participants via internet et le port du masque, puis les orienteront vers la salle de culte et/ou la salle de semaine. Chacun sera invité à rester à sa place.

Les personnes non inscrites se présentant à la porte de l'église seront invitées à suivre le culte en ligne de chez elles sauf si des places se libéraient au moment du culte.

En cas de litige ou de difficulté, le service d'accueil pourra faire appel à un responsable pour faire respecter les consignes.

La porte latérale de secours, restera ouverte jusqu'au début du culte.

Pour la sortie, les deux battants des portes de secours, resteront ouverts jusqu'à la sortie des participants.

Durant les réunions, le service d'accueil veillera à ce que les portes de communication restent constamment ouvertes pour éviter la contamination de ces dernières par contact.

Les modalités ci-dessus pourront être amendées en fonction de l'évolution des mesures édictées par les différentes autorités (le Préfet, le Maire, ...).

Groupe de louange

Le groupe de louange accédera à la scène par l'escalier côté table de la Cène et en descendra côté baptistère. Auparavant, chacun procèdera à un lavage obligatoire des mains. Les musiciens seront masqués comme l'auditoire, excepté les chanteurs et le prédicateur pendant le seul temps de leur intervention. Ils interviendront derrière une protection en plexiglas.

Chaque musicien sera responsable du nettoyage de l'instrument utilisé ainsi que le matériel environnant (pupitre...). Il ne touchera qu'aux seuls objets dont il se servira (pupitre, micro).

Le sonorisateur devra passer du gel hydroalcoolique sur ses mains avant et après ses actions sur la scène.

Après utilisation les techniciens devront nettoyer le matériel sono/vidéo (table de mixage, ordinateur, télécommande...).

Afin d'éviter tout mouvements et déplacements, les musiciens, le chantre et le chœur ne bougeront pas de leur place durant le déroulement du culte.

Présentoir

Aucun document papier (flyer, publicité...) ne sera donné au public durant toute cette période. Seuls les mensuels en abonnement seront transmis, après lavage des mains.

Collecte et dépouillement des offrandes

Un tronc sera mis à l'entrée de la salle du culte (côté intérieur) ainsi qu'à la sortie de la porte latérale de secours. Les chèques et les virements sont recommandés. L'usage des enveloppes sera momentanément suspendu.

Afin d'éviter toute contamination par contact, deux personnes se chargeront prestement de retirer les troncs. Le comptage se fera le dimanche suivant tout en respectant les mesures barrières.

Matériel nécessaire pour le comptage et localisation :

- Masque personnel à chaque décompteur.
- Gants à usage uniques et gel hydro alcoolique (fournis par l'église et situés sur la table de la salle du GIB.)

Les donateurs seront priés :

- Soit de privilégier leurs offrandes et leurs dons par le biais du virement bancaire,
- Soit d'inscrire la destination de leur don (culte, mission ou travaux...) sur une enveloppe qu'ils auront fournie et qui sera jetée,
- Soit d'inscrire la destination du don au dos du chèque pour les dons par chèque,
- Soit de déposer l'argent en espèce dans les troncs. Dans ce cas, à défaut d'information quant à la destination du don, les fonds seront considérés comme destinés à l'Eglise Panorama.

Contrôles et mises à jour

La bonne observation du protocole se fera par les responsables des services concernés (accueil, ménage, internet...) Le pasteur assurera la supervision de l'ensemble et aidé de ses collaborateurs, veillera au respect des consignes.

Responsables et pasteur feront des retours d'expériences en vue de corriger, améliorer ce protocole.

Les changements qui pourront être envisagés devront passer par une validation auprès du Conseil d'Administration.

La mise en place éventuelle d'un deuxième culte conduira à une adaptation des consignes contenues dans ce protocole.

L'évolution de l'épidémie et des directives gouvernementales amèneront une adaptation des consignes contenues dans ce protocole dans le temps sous le contrôle du CA.

Relations avec les autorités de la ville

Le Pasteur, président de l'association, Gerhart BEYELER, préviendra les autorités de la réouverture de notre lieu de culte : Préfecture, Mairie, responsable départemental du CNEF.